

# EN BANDE ORGANISÉE NOUS, ON EST LÀ !



## Le Tribunal administratif juge, le verdict tombe, Pascal ROMIL, IDE et délégué CGT, gagne !

Belle victoire ! 4 ans de procédure au Tribunal, c'est Pascal ROMIL, infirmier dans le service de chirurgie orthopédique et délégué CGT qui **gagne pour faire valoir son droit de grève**.

Il s'était déclaré gréviste 96 heures avant au lieu des 48 h suggérées. C'est le 16 avril qu'il était noté comme proposé assigné alors que seul son nom figurait sur le tableau prévisionnel. Méfiant face aux sornoiseries institutionnelles, il se présente à son poste. Son assignation arrivera seulement + de 30 minutes après le début de sa journée de travail.

Refusant cette décision qui porte atteinte au droit de grève, il construit le dossier, récolte des faits, transmet des échanges, met en lumière les documents administratifs. Ensuite, il conteste cette assignation devant le Tribunal administratif puis en Cour d'appel de justice.

Le vendredi 20 janvier 2023, la Cour d'appel décide d'annuler les 2 jugements contestés et donc l'assignation abusive pour reconnaître que l'AP-HP a commis une illégalité fautive qui engage sa responsabilité. **Le juge condamne notre administration qui bafoue le droit de grève.**



Durant ces quatre années d'instruction, la bataille face à la Direction de Robert-Debré et à la Direction générale de l'AP-HP est féroce. Ils useront de tous les moyens en avançant des arguments fallacieux pour gagner, il n'en sera rien ! En la présence, à l'audience, d'un observateur du Ministère de la santé, la cour a jugé que l'AP-HP avait porté une « atteinte disproportionnée à l'exercice du droit de grève ».

**Cette victoire est doublement savoureuse pour le camp qui se lève tôt.**

Au cœur d'un mouvement social contre la « réforme des retraites », cette décision prend un sens particulier pour imposer la grève : enfin un acte juridique gagné pour les personnels, les syndicalistes, avec notre avocate qui ne lâche rien !

Nous retiendrons que « **celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu** ».

<https://juricaf.org/arret/FRANCE-COURADMINISTRATIVEDAPPELDEPARIS-20230120-20PA0368>



06 10 64 01 15

[syndicat.cgt.rdb@aphp.fr](mailto:syndicat.cgt.rdb@aphp.fr)

<https://robertdebre.reference-syndicale.fr/>

CGT Robert-Debré APHP

@CGTRDB



## Et la grève, comment ça marche ?!

Ce sont des revendications non entendues qui déclenchent la grève. Un préavis de grève est déposé 5 jours francs en amont pour permettre une rencontre et négocier. La satisfaction des revendications permet de stopper le processus. Dans le cas contraire, le personnel fait le choix de la grève pour se faire entendre.

A l'hôpital, c'est le service minimum qui organise la grève, à travers un document officiel (imposé sans discussion) où chaque service est référencé.

**Le délai des 48 h pour se déclarer gréviste n'existe pas**, c'est une jurisprudence du Tribunal de Toulouse que les DRH se «refilent» pour casser le droit de grève.

**La CGT réaffirme le droit de vous déclarer gréviste jusqu'à la prise de poste.**

Faire la grève 1 heure ou une journée, entrer en grève reconductible, c'est votre choix! En cas d'assignation ressentie comme abusive, vous pouvez engager une démarche individuelle auprès du tribunal. Notre syndicat peut vous accompagner en établissant un dossier. Pour le constituer, il est important de recueillir des informations concernant les effectifs le jour de la grève, d'obtenir la visibilité de l'activité du service ce même jour, et de les comparer avec un jour non grévé.

Le juge appréciera les faits et communiquera son verdict.

Des dossiers bien ficelés, **ce sont des victoires devant les tribunaux !**

Si tu es gréviste, l'absence de service non fait donne lieu à une retenue proportionnelle :

- Pour une journée de grève (à temps plein) : 1/30<sup>ème</sup> du traitement mensuel brut,
- Pour une demi-journée de grève : 1/60<sup>ème</sup> du traitement mensuel brut,
- Pour une heure de grève : 1/234<sup>ème</sup> du traitement brut.

<http://www.sante.cgt.fr/Le-droit-de-greve-des-agents-dans>

Si tu es gréviste puis assigné.e, dans ce cas-là, tu es en poste et tu es payé, pour assurer un service minimum.

La Direction sait retirer de la rémunération sans négociation pour nos jours de grève : **travail non fait = travail non payé.**

Par contre la Direction ferme les yeux sur le travail dissimulé :

poursuivons la reconnaissance du **travail fait = travail payé.** Encore une fois, notre syndicat avait gagné un procès à RDB en 2016, la justice ayant condamné l'APHP à payer la collègue en HS. Le travail dissimulé ou gratuit, ça suffit !

**C'est un dossier à construire, on sait guider et gagner.**



CGT Robert-Debré APHP



@CGTRDB

0610640115

[syndicat.cgt.rdb@aphp.fr](mailto:syndicat.cgt.rdb@aphp.fr)

<https://robertdebre.reference-syndicale.fr/>



## En Gastro-pneumo, c'est la loose, la Direction a disparu !

Accompagné.e.s. de la CGT, les collègues du service ont fait le choix de rencontrer la Direction pour obtenir des moyens supplémentaires pour prendre en charges les patients et leurs familles.

A cette réunion de mai 2022, les collègues ont témoigné à travers une « lettre ouverte » de la transformation de la charge en soins, devenue plus lourde ces dernières années. C'est aussi un manque de matériel qui complexifie les journées de travail.

En même temps, le personnel leur fait part du mal-être au travail, d'une usure et d'une fatigue qui s'installent face aux difficultés permanentes. Ce service attend une réaction de ceux qui nous organisent et nous dirigent.

En guise de remède, la Direction propose : « smartLAB » et chariot de boissons sucrées et barres chocolatées pour « rassurer », avec attribution de 50 € en net mensuel de prime soins critiques, quand d'autres verront juste passer les victuailles... Drôle de gestion managériale, c'est « CHOCObon » à RDB, mais pas pour toutes !

Abandonnés, usés, ignorés, peut-être que le dernier levier reste la grève pour changer la donne.



## Et la prime d'engagement collectif, parlons-en !

En mars 2023, la prime d'engagement collectif est une prime basée sur un projet de service avec un montant variable compris entre 200 et 500 euros. Nous méconnaissions les critères et le mécanisme de variabilité.

Notre syndicat a compris qu'un acte 2 est mis en place et rémunérerait fin avril les loupés. Pour nous, c'est toustes qui devraient percevoir cette prime.

Pour la CGT, le problème reste la rémunération qui se dirige vers une individualisation galopante. Ces dernières années, on observe des différences de rémunération entre ceux qui cumulent des dispositifs financiers en atteignant des taux maximums et ceux qui ne sont « RIENS », qui ne comptent pas !

Pour nous, le 13<sup>e</sup> mois serait une solution pour lutter contre les injustices, de surcroît il serait comptabilisé pour nos retraites.

Nos dirigeantEs font d'autres choix en imposant la méritocratie à l'APHP, c'est toujours et encore la voie de l'individualisation de nos rémunérations.

## Et les PPH (Préparateur Pharmacie Hospitalier) gagnent !

En mai 2023, les préparateurs en pharmacie s'informent, se mobilisent, ils établissent leurs revendications. La CGT dépose un préavis de grève, les autres syndicats aussi.

C'est le face à face avec la directrice pour qu'elle tranche. La rencontre et les réponses ne permettent pas d'éviter la grève. Les collègues se déclarent grévistes. Le DRH du GH Nord fait la visite dans les locaux de la pharmacie au -4.

C'est la 2<sup>e</sup> rencontre, la représentante de la directrice (DRH) fait des propositions plus détaillées. Les collègues lui demandent des précisions, les évaluent et acceptent de lever la GREVE.

Le Protocole de sortie de grève est signé par les PPH et les organisations syndicales. **Les PPH gagnent en rémunération, en droit de participation aux réunions, en matériel... La mobilisation paye !**

**A l'hôpital Robert-Debré comme ailleurs, c'est l'exemple à suivre, rapprochez-vous d'eux et de nous pour gagner toutes et tous ensemble.**

## Au réveil (SSPI), c'est l'heure de la révolte !

Avec la CGT, des collègues syndiqués et non syndiqués se sont mobilisés pour rencontrer la DRH et le DSI pour **obtenir l'attribution de la prime soins critiques**.

Les 2 nous ont renvoyés vers le DRH du GH Nord, lequel nous renvoie vers la Direction générale APHP. Le 1000 feuilles nous balade.

Cette exclusion financière et le manque de reconnaissance ne sont pas passés, la colère grandit. Les arguments sont affûtés, la détermination est palpable, la rencontre s'est organisée le 14 mars à 18h au siège.

A l'issue des discussions, face à la Direction Générale, l'heure est au recensement des pratiques en soins critiques pour l'attribution ou pas. Finalement, ce sera une victoire professionnelle et financière, **le réveil va percevoir la prime de soins critiques de 118 € net mensuel**.



## En Ophtalmologie, « petits patients » et « personnels », rien ne va plus !

En novembre 2022, tout commence par une agression du personnel. 4 mois plus tard (!), le débriefing reste poussif. Alors que les directives en cas d'agression ne devraient être assujetties à aucune discussion, travailler et se faire agresser n'est plus possible. C'est **la protection des agents qui devrait primer, quoi qu'il en coûte**.

Nous exigeons :

- Un soutien psychologique pour chaque professionnel qui le demande ;
- Un accompagnement coupe-file au commissariat du 19 sur le temps de travail ;
- Un financement juridique, en accordant la protection fonctionnelle de façon automatique ;
- Une reconnaissance en AT de manière automatique ;
- Une discussion sur la suite ou non de la prise en charge du/de la patient.e à RDB.

L'heure de la « réunionite » est révolue sur ce sujet. La seule manière d'endiguer les insultes, les crachats et les propos discriminants de toutes natures, ce sont les ACTES.

Cependant, dans ce service, notre syndicat note quand même une amélioration avec l'arrivée d'un cadre qui facilite la communication. Des orthoptistes qui obtiennent des avancées statutaires non négligeables (Titulaires et CDI). Alors qu'ils étaient 5 IDE-AS-AXP avant COVID et sont aujourd'hui 2 AS-AXP, l'équilibre est plus que fragile pour accueillir les patientEs et leurs familles. Mais la Direction impose un temps de réflexion pour recruter !

La CGT a fait les déplacements pour comparer les consultations d'Ophtalmologie pédiatrique. Nous constatons que les consultations de Trousseau et Necker sont, et de très loin, mieux dotées que celles de Robert-Debré.

La CGT affirme que les moyens en direction des patients sont meilleurs de l'autre côté de la Seine. Face à cet entêtement, notre syndicat s'interroge sur **l'éventualité de lancer une alerte auprès des élu.e.s politiques au sujet de ce sentiment d'inégalité territoriale (rive droite/rive gauche)**.



# ENSEMBLE DÉFENDONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL L'APHP ET L'HÔPITAL PUBLIC

JE ME SYNDIQUE  
(votre adhésion restera strictement confidentielle)  
ECRIRE EN MAJUSCULES ET LISIBLEMENT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Téléphone : ..... Adresse mail : .....  
Profession : ..... Service : .....  
Catégorie (A,B,C) : ..... Signature : .....

Merci de retourner ce bulletin complété  
et signé accompagné de votre RIB :  
SYNDICAT CGT Robert-Debré  
48 boulevard Sérurier - 75019 Paris  
Tél. : 01 40 03 24 26 • [syndicat.cgt.rdb@aphp.fr](mailto:syndicat.cgt.rdb@aphp.fr)

Les syndiqué.es bénéficient d'un crédit d'impôt  
d'un montant égal à 66 % de la cotisation  
(ex. : une cotisation mensuelle de 20€,  
reste à la charge du **syndiqué.e 6,80€ après impôts**)



06 10 64 01 15

[syndicat.cgt.rdb@aphp.fr](mailto:syndicat.cgt.rdb@aphp.fr)

<https://robertdebre.reference-syndicale.fr/>

CGT Robert-Debré APHP

@CGTRDB

